



Politique institutionnelle pour la sécurité alimentaire, la nutrition, l'agriculture durable et le développement participatif

« Produire, participer, protéger et construire ensemble un avenir durable. »

Période 2026–2030

Document-cadre institutionnel — Période d'application : 2026–2030

1. Préambule

L'ONG-A.SI.BA reconnaît que la sécurité alimentaire et nutritionnelle constitue un élément essentiel du bien-être, de la dignité humaine, de la stabilité sociale et du développement économique des communautés.

Dans les zones confrontées à la pauvreté, aux déplacements de populations, aux difficultés d'accès aux moyens de production, aux changements climatiques, à la dégradation des terres, à la faiblesse des revenus et aux crises humanitaires, les ménages vulnérables sont particulièrement exposés à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Face à ces défis, l'ONG-A.SI.BA adopte la présente Politique institutionnelle pour la sécurité alimentaire, la nutrition, l'agriculture durable et le développement participatif.

Cette politique constitue un cadre de référence pour la conception, la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et la pérennisation des interventions de l'organisation.

Elle s'applique à l'ensemble des programmes, projets et partenariats de l'ONG-A.SI.BA ayant un lien avec l'agriculture, la nutrition, les moyens d'existence, l'environnement, l'emploi, l'entrepreneuriat et le développement communautaire.

2. Vision institutionnelle

L'ONG-A.SI.BA œuvre pour des communautés où chaque ménage, particulièrement les ménages vulnérables, peut disposer d'une alimentation suffisante et nutritive, de moyens d'existence durables et d'opportunités économiques lui permettant de vivre dans la dignité.

3. Mission

La mission de l'ONG-A.SI.BA est de contribuer à réduire durablement l'insécurité alimentaire, la malnutrition, la pauvreté et la vulnérabilité des populations par :

- l'augmentation de la production agricole ;
- le développement du maraîchage ;

- la diversification des moyens d'existence ;
- l'autonomisation économique des femmes et des jeunes ;
- l'amélioration de la nutrition ;
- la transformation et la valorisation des productions locales ;
- la création d'emplois et d'activités génératrices de revenus ;
- la protection des ressources naturelles ;
- le renforcement des capacités communautaires ;
- la participation des populations à toutes les étapes du développement.

4. Objectif général

Contribuer à améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les revenus, la résilience et les conditions de vie des populations dans les zones d'intervention de l'ONG-A.SI.BA.

5. Objectifs spécifiques

L'ONG-A.SI.BA poursuit notamment les objectifs suivants :

1. **Objectif spécifique 1** — Accroître la disponibilité et la diversité des produits alimentaires locaux.
2. **Objectif spécifique 2** — Améliorer l'accès des ménages vulnérables aux moyens de production et aux opportunités économiques.
3. **Objectif spécifique 3** — Renforcer les capacités techniques, organisationnelles et entrepreneuriales des producteurs, femmes et jeunes.
4. **Objectif spécifique 4** — Promouvoir une alimentation diversifiée et améliorer les pratiques nutritionnelles des ménages.
5. **Objectif spécifique 5** — Développer des systèmes agricoles résilients face aux changements climatiques.
6. **Objectif spécifique 6** — Réduire les pertes après récolte et améliorer la conservation, la transformation et la commercialisation.
7. **Objectif spécifique 7** — Renforcer la participation des communautés à la planification et à la gouvernance du développement local.

6. Domaines stratégiques d'intervention

Axe 1. Production agricole durable

L'ONG-A.SI.BA accompagne les communautés dans :

- les cultures vivrières ;
- le maraîchage ;
- l'arboriculture ;
- l'agriculture familiale ;
- l'agroécologie ;
- l'agroforesterie ;
- la diversification des cultures ;
- l'amélioration des techniques de production.

Axe 2. Accès aux moyens de production

L'organisation facilite, selon les projets et les ressources disponibles, l'accès à :

- semences ;
- petits équipements agricoles ;

- matériels de maraîchage ;
- systèmes d'irrigation ;
- outils de transformation ;
- équipements de stockage ;
- intrants adaptés ;
- infrastructures communautaires de production.

Axe 3. Formation et renforcement des capacités

Les producteurs et organisations communautaires peuvent bénéficier de formations portant notamment sur :

- techniques agricoles ;
- maraîchage ;
- gestion de l'eau ;
- fertilisation des sols ;
- gestion des ravageurs ;
- conservation des récoltes ;
- transformation agroalimentaire ;
- gestion financière ;
- entrepreneuriat ;
- commercialisation ;
- organisation et gouvernance des groupements.

7. Axe 4. Sécurité nutritionnelle

L'ONG-A.SI.BA considère que produire davantage ne suffit pas. Les populations doivent également pouvoir accéder à une alimentation diversifiée et nutritive.

Les interventions peuvent porter sur :

- l'éducation nutritionnelle ;
- la diversification alimentaire ;
- la promotion des produits locaux ;
- la sensibilisation des ménages ;
- la nutrition communautaire ;
- la prévention de la malnutrition ;
- la promotion d'une alimentation adaptée aux besoins des enfants et des femmes.

Une attention particulière est accordée aux ménages en situation de vulnérabilité.

8. Axe 5. Autonomisation des femmes

L'ONG-A.SI.BA s'engage à favoriser la participation économique et décisionnelle des femmes.

Les programmes peuvent soutenir :

- les groupements féminins ;
- le maraîchage féminin ;
- la transformation agroalimentaire ;
- les activités génératrices de revenus ;
- l'entrepreneuriat ;
- l'accès aux équipements ;
- la formation professionnelle ;
- l'accès aux marchés ;
- le leadership communautaire.

L'objectif est de renforcer les capacités économiques des femmes tout en favorisant leur participation aux décisions concernant le développement de leur communauté.

9. Axe 6. Jeunes, emploi et entrepreneuriat

L'ONG-A.SI.BA considère les jeunes comme des acteurs essentiels du développement local.

Elle encourage :

- la formation professionnelle ;
- l'entrepreneuriat agricole ;
- les métiers liés aux chaînes de valeur ;
- les emplois ruraux ;
- les startups et innovations agricoles ;
- les coopératives de jeunes ;
- les activités génératrices de revenus ;
- l'accès aux équipements et aux opportunités économiques.

10. Axe 7. Transformation et chaînes de valeur

L'ONG-A.SI.BA favorise le passage d'une agriculture essentiellement orientée vers la production à une approche intégrant toute la chaîne de valeur :

Production → Collecte → Stockage → Transformation → Conditionnement → Commercialisation → Consommation

Cette approche vise à augmenter les revenus des producteurs, réduire les pertes et renforcer la valeur ajoutée locale.

11. Axe 8. Environnement et résilience climatique

L'ONG-A.SI.BA s'engage à intégrer la protection environnementale dans ses interventions.

Elle promeut notamment :

- la gestion durable des sols ;
- la protection des ressources en eau ;
- la plantation et la protection des arbres ;
- l'agroécologie ;
- l'agroforesterie ;
- la récupération des terres dégradées ;
- la réduction de l'érosion ;
- la gestion des déchets ;
- l'adaptation aux changements climatiques.

12. Axe 9. Développement participatif

Le développement participatif constitue un principe central de l'action de l'ONG-A.SI.BA.

Les communautés participent à :

1. L'identification des besoins
2. La définition des priorités
3. La conception des solutions
4. La mise en œuvre des activités
5. Le suivi des résultats
6. L'évaluation des interventions
7. La gestion et la pérennisation des acquis

L'organisation favorise ainsi le passage d'une logique de bénéficiaires à une logique de partenaires et acteurs du développement.

13. Principes de mise en œuvre

Toutes les interventions relevant de cette politique doivent respecter les principes suivants :

- **Participation** — Les populations doivent être associées aux décisions qui les concernent.
- **Inclusion** — Les personnes vulnérables doivent pouvoir participer sans discrimination.
- **Équité** — Les ressources doivent être attribuées selon des critères transparents et liés aux besoins.
- **Transparence** — Les informations essentielles sur les activités et ressources doivent être accessibles aux parties prenantes.
- **Redevabilité** — L'organisation et les partenaires doivent rendre compte de leurs engagements et résultats.
- **Durabilité** — Les projets doivent rechercher des solutions capables de produire des effets durables.
- **Protection** — Les bénéficiaires doivent être protégés contre les abus, l'exploitation, le harcèlement et toute forme de discrimination.
- **Respect de l'environnement** — Les activités économiques et agricoles doivent limiter les impacts négatifs sur les ressources naturelles.

14. Devoirs de l'ONG-A.SI.BA

L'ONG-A.SI.BA s'engage à :

- respecter les droits et la dignité des populations ;
- agir avec intégrité ;
- assurer une gestion responsable des ressources ;
- appliquer des critères transparents de sélection ;
- consulter les communautés ;
- renforcer les capacités locales ;
- assurer le suivi des activités ;
- documenter les résultats ;
- mettre en place des mécanismes de plaintes et de retours ;
- protéger les bénéficiaires ;
- respecter les engagements pris envers les partenaires ;
- favoriser la pérennisation des investissements.

15. Devoirs des partenaires et bénéficiaires

Les partenaires et bénéficiaires sont invités à :

- respecter les règles des projets ;
- participer activement aux activités ;
- utiliser correctement les ressources et équipements ;
- contribuer à la protection des investissements ;
- respecter les autres membres de la communauté ;
- signaler les irrégularités ;

- contribuer à la résolution pacifique des difficultés ;
- partager les connaissances acquises ;
- participer aux mécanismes de suivi et d'évaluation.

16. Mécanisme de mise en œuvre

La politique sera mise en œuvre à travers :

- **Niveau institutionnel** — La Direction de l'ONG-A.SI.BA assure l'orientation stratégique et la mobilisation des partenariats.
- **Niveau technique** — Les équipes techniques assurent la conception, la planification et le suivi des programmes.
- **Niveau communautaire** — Les communautés, organisations paysannes, associations de femmes et groupes de jeunes participent à la mise en œuvre.
- **Niveau partenarial** — Les collectivités, services techniques, organisations de la société civile, institutions de recherche, secteur privé et partenaires techniques et financiers peuvent être associés selon les besoins des programmes.

17. Suivi, évaluation et apprentissage

L'ONG-A.SI.BA met en place un système de suivi permettant de mesurer :

- le nombre de producteurs formés ;
- le nombre de femmes et de jeunes accompagnés ;
- les superficies exploitées ;
- les volumes produits ;
- l'évolution des revenus ;
- le nombre de ménages accompagnés ;
- les équipements mis à disposition ;
- les activités économiques créées ;
- les pertes après récolte réduites ;
- l'évolution des pratiques nutritionnelles ;
- la participation communautaire ;
- le niveau de satisfaction des bénéficiaires ;
- la pérennité des activités.

Les résultats seront utilisés pour améliorer continuellement les programmes.

18. Indicateurs institutionnels de résultats

Domaine	Indicateurs principaux
Production	Nombre de producteurs accompagnés
Maraîchage	Nombre de sites et superficies exploitées
Formation	Nombre de personnes formées
Femmes	Nombre de femmes autonomisées économiquement
Jeunes	Nombre de jeunes formés et accompagnés
Revenus	Évolution des revenus des ménages ciblés
Nutrition	Nombre de ménages sensibilisés

Domaine	Indicateurs principaux
Équipements	Nombre de groupes équipés
Transformation	Nombre d'unités ou activités développées
Marchés	Nombre de producteurs connectés aux marchés
Environnement	Nombre d'actions de restauration/protection réalisées
Participation	Taux de participation communautaire
Redevabilité	Nombre de plaintes reçues et traitées
Durabilité	Pourcentage d'activités maintenues après accompagnement

19. Mécanisme de redevabilité communautaire

L'ONG-A.SI.BA met en place des mécanismes permettant aux communautés de :

- donner leur avis ;
- formuler des recommandations ;
- déposer des plaintes ;
- signaler des abus ;
- demander des informations ;
- participer aux évaluations ;
- suivre les engagements pris.

Les plaintes doivent être traitées dans le respect de la confidentialité, de la dignité et de la protection des personnes concernées.

20. Partenariats

La mise en œuvre de cette politique repose sur la recherche de partenariats avec :

- les services techniques de l'État ;
- les collectivités territoriales ;
- les organisations communautaires ;
- les organisations paysannes ;
- les associations féminines ;
- les organisations de jeunesse ;
- les ONG nationales et internationales ;
- les agences des Nations Unies ;
- les institutions financières ;
- les fondations ;
- les entreprises ;
- les institutions de recherche et de formation ;
- les partenaires techniques et financiers.

L'ONG-A.SI.BA privilégie les partenariats fondés sur la complémentarité, la transparence, la responsabilité et la recherche de résultats durables.

21. Engagement envers les partenaires financiers

L'ONG-A.SI.BA s'engage à :

- respecter les conventions et accords de financement ;
- utiliser les fonds conformément aux objectifs approuvés ;
- assurer une comptabilité appropriée ;
- produire les rapports requis ;

- documenter les résultats ;
- faciliter les missions de suivi et d'évaluation ;
- communiquer les difficultés importantes ;
- prévenir et signaler les irrégularités ;
- assurer la visibilité appropriée des partenaires selon les accords conclus.

22. Théorie du changement

L'ONG-A.SI.BA considère que :

Si les communautés disposent de connaissances, de moyens de production, d'équipements, de ressources adaptées, d'un accès aux marchés et d'un accompagnement technique,

et si les femmes et les jeunes participent pleinement aux activités économiques,

et si les ressources naturelles sont protégées et gérées durablement,

alors les ménages pourront améliorer leur production, leurs revenus, leur alimentation et leur résilience,

ce qui contribuera progressivement à une amélioration durable de la sécurité alimentaire, de la nutrition et du développement local.

23. Engagement institutionnel final

L'ONG-A.SI.BA affirme que la sécurité alimentaire ne doit pas être considérée uniquement comme une réponse aux crises.

Elle doit également être une politique de production, d'autonomisation, de résilience, d'innovation, de protection environnementale et de développement économique local.

L'organisation s'engage donc à travailler avec les communautés afin de construire des solutions adaptées aux réalités locales et capables de produire des résultats durables.

Notre approche repose sur une conviction institutionnelle :

« Une communauté qui participe aux décisions, maîtrise ses moyens de production et protège ses ressources est mieux préparée à construire son propre développement. »

L'ONG-A.SI.BA réaffirme ainsi son engagement à promouvoir une sécurité alimentaire fondée sur la production locale, la solidarité, l'inclusion, l'autonomie, la responsabilité et la participation communautaire.

24. Adoption et application

La présente politique constitue un document de référence institutionnel de l'ONG-A.SI.BA pour l'ensemble de ses interventions relatives à la sécurité alimentaire, la nutrition, l'agriculture, les moyens d'existence et le développement participatif.

Elle peut être intégrée aux :

- projets et programmes ;
- conventions de partenariat ;
- accords de coopération ;
- dossiers de financement ;
- manuels de procédures ;
- documents stratégiques ;

- rapports institutionnels ;
 - plans d'action annuels.
 - cadres logiques ;
-

Fait à Bamako

Pour l'ONG-A.SI.BA — Association Siguída Baara

Le Président Directeur Exécutif

Salif Siré SYLLA

ONG-A.SI.BA — Association Siguída Baara · Rue 754, Porte 288, Bacodjikoroni ACI, Bamako (Mali) · info@ong-asiba.org · ong-asiba.org